

MEMO JUGES

SAUT A LA PERCHE

MAJ 01/2019

Fiche d'aide à la préparation et à la conduite d'un concours

RECORDS

Au 17 janvier 2019

Hommes

Monde	6m16	Renaud Lavillenie (14)
Plein air	6m14	Sergueï Bubka UKR (94)

Femmes

Monde	5m06	Yelena Isinbayeva RUS (09)
Salle	5m03	Jennifer Suhr USA (16)
France	4m75	Ninon Guillon-Romarin (18)
Salle	4m72	Ninon Guillon-Romarin (18)

AVANT L'ARRIVEE DES ATHLETES

Vérifier la conformité, la sécurité et l'ergonomie de l'aire de saut

Piste d'élan	Longueur mini 40m (45m si possible) depuis la « ligne zéro » avec pente <0.1%	183.6
	Largeur 1.22m±0.01m délimitée par des bandes de 50mm	
	En salle l'athlète peut partir sur la piste inclinée si elle est au-delà des 40m	220
Bac d'appel et montants	Montant rigides rembourrés, déplaçables sur 80cm avant la « ligne zéro ».	183.8
	Taquets lisses 13x55mm maxi, espacés de 4.30m (FFA ⁽²⁾ 4.28m) à 4.37m Bac d'appel conforme aux plans en annexe.	183.10
Tapis	Dimension mini 5x5x 0.7m (IAAF ⁽¹⁾ 6x6x0.8m) + avancées de 2m (cf. annexe)	183.12
Marquage au sol	Marquer la « ligne zéro », perpendiculaire à la piste d'élan, jusqu'à l'extérieur des poteaux, au sol (10mm de large) comme sur le tapis (50mm de large)	183.1
	Placer des marques le long de la piste d'élan tous les 0,5m entre les points de 2,5m à 5m de la ligne "zéro" et tous les 1m du point de 5m au point de 18m.	180.3.c
Sécurité	Pas d'objet blessant dans le tapis ou autour, poteaux stables avec rembourrage Piste non glissante ou dangereuse – Bac d'appel dégagé (eau, feuilles, etc.)	
Ergonomie	Table de secrétariat, Chaises juges, Bancs et parasols athlètes, etc.	

Préparer et vérifier le matériel

Barre(s)	En Fibre de verre (pas métallique) – Long. 4.50m ± 2cm, Diam. 30±1 mm Extrémités semi circulaires dures et lisses (pas de caoutchouc) sur 15-20cm de long et 30-35mm de largeur – Poids maxi 2.25 Kg. Flèche maxi 3cm au centre Visible par tous les athlètes voyants	181.7
Monte barre	Perches pour monter la barre sur ses taquets Manivelles pour monter les taquets	
Toise	Métallique et certifiée	148
Drapeaux	Rouge et Blanc pour la validité des essais, Jaune pour les 15s restantes	126.3
Chrono	Chrono avec si possible afficheur pour les athlètes	180.17
Manche à air	Locale ou globale, à un endroit approprié (En salle : non applicable)	180.4.b
Affichage	Afficheur de scores et nombre d'essai et afficheur de position des poteaux	
Adhésif	Pour « ligne zéro », les marques de distance et les marques des athlètes	
Papeterie	Tablette (en l'absence de table) et de quoi noter sur la fiche de scores	

Organiser le jury et le concours

Juge arbitre (J-A)	Si aucun J-A n'est présent sur le concours, Identifier le J-A compétent pour le concours et les moyens de le contacter (lieu, tel, talkie-walkie, etc.)	
Consignes et concurrents	Récupérer la liste des concurrents et les consignes particulières	180.6
	- Montées de barres, ex-aequo autorisés, nombre maxi d'essais	181.1
	- Si concours de qualification : barre de qualification, nombre de qualifiés	180.12
Juges	le chef juge définit le rôle et la position des juges (cf. exemple en annexe)	126.1
Validation d'un record de France	FFA⁽²⁾ : Un chef de concours au moins juge-arbitre régional et au moins 2 autres membres du jury. Performance vérifiée avant l'essai par un juge-arbitre fédéral ou juge chef de saut fédéral.	F260.58

A L'ARRIVEE DES ATHLETES

Préparation du déroulement

Annonce des barres	Le jury annonce la hauteur de la première barre et des montées successives.	181.1
	Elles ne pourront pas aller en augmentant ni être inférieures à 5cm.	181.4
	Epreuves combinées : les montées se feront de 10 en 10cm	200.8
	Interclubs ⁽²⁾ : une seule barre multiple de 20cm en dessous de 2m80 (H) ou de 2m00(F), puis de 20 en 20cm jusqu'à 4m60(H)/3m40 (F), puis de 10 en 10cm	FFA 1102.4.6
Barres	Demander à chaque athlète sa première barre et son réglage des poteaux.	183.1
Ordre passage	L'ordre de passage tiré au sort est mis à disposition des athlètes	

Vérifications

Tenues	Chaussures avec 11 pointes max, longueur 9mm max sauf spécification piste	143.3-5
	Salle : pointes de longueur 6mm max	216
	Un seul dossard obligatoire, non modifié, sur la poitrine ou sur le dos	143.7-11
Perches	Constitution Matériau(x) et dimensions libres, surface lisse	
	Adhésif Autorisé pour grip ou protection sans surépaisseur locale	183.11
	Un prêt de perche est possible avec l'accord de son propriétaire	
Marques	Une ou deux marques autorisées par athlète, fournies ou approuvées par l'organisation : Adhésif recommandé, pas de craie ou marque indélébile	180.3
Aide interdite	Appareils de communication ou prise d'image sur l'aire de compétition.	144.3

Echauffement

Équité et sécurité	~45' d'échauffement, sous la surveillance du jury qui fixe le nombre d'essais et les barres d'échauffement pour que chaque athlète puisse d'échauffer	180.1
	La piste et les perches ne peuvent plus être utilisées quand le concours débute	180.2

LE CONCOURS

Montées de barres

Montée	Monter la barre à la hauteur suivante prévue à la fin de chaque tour d'essais.	181.2
	Les derniers athlètes en lisse peuvent s'entendre avec le JA pour demander une hauteur de barre différente (sauf Epreuves combinées et 2^e tour Interclubs ⁽²⁾)	181.4 FFA 1102.4.6
	En cas de concours de qualification simultanés, monter les barres simultanément	180.16
Mesurage	La hauteur de barre doit être mesurée à chaque hauteur avec une toise certifiée, avant que les athlètes ne sautent. La mesure se fait en position 0 des poteaux.	181.5
		181.6
	Pour les records, elle est remesurée à chaque fois qu'elle est touchée.	126.3

Essais

Affichage	Afficher si possible les dossards, hauteurs et nb d'essais avant chaque saut				
Position des poteaux	L'athlète peut à chaque saut demander à modifier la position des poteaux de 0 à 80cm avant la « ligne zéro » avant que la barre ne soit en place. La position des poteaux pourra être affichée pour l'athlète et les juges du sautoir.				183.1
Impasses	Un concurrent peut renoncer à sauter à une hauteur, dès le premier essai ou lors des essais suivants. Il ne peut ensuite plus sauter à cette hauteur.				181.2
Sécurité	S'assurer qu'il n'y ait autour du tapis de saut et sur la piste d'élan ni personne ni des objets potentiellement blessants avant qu'un athlète saute.				
	L'athlète est autorisé à placer du rembourrage autour du bac pour ses sauts				183.8
Appel	Appeler chaque concurrent et prévenir le suivant « A saute, B se prépare »				
	Lancer le chronomètre une fois la barre et les poteaux en position finale				180.17
Temps autorisé	Nb de concurrents	Interclubs ⁽²⁾	Ep. Combinées	Autres	Montrer le drapeau jaune 15' avant la fin du temps autorisé
	>3 et 1 ^{er} essai	1'	1'	1'	
	2 ou 3	1'	2'	2'	
	1	2'	3'	5'	
	Essais consécutifs	3'	3'	3'	
	1mn de plus pour tentative de record par le vainqueur				
Aide	Les gants et les substances type magnésie sont autorisés				183.3

Fin de l'essai	L'essai est réussi si la barre est franchie sans faute relevée par le juge.	180.8.a
	Indiquer si l'essai est réussi ou manqué avec les drapeaux blanc ou rouge	126.3
Fautes (Essai nul)	- La barre tombe du fait de l'athlète (pendant l'action de saut)	183.2.a
	- L'athlète ou la perche touche le sol ou le tapis au-delà de la ligne « zéro » avant le saut (OK s'il la perche touche le tapis après avoir été bien plantée)	183.2.b
	- Après avoir quitté le sol, il passe sa main inférieure au-dessus de sa main supérieure ou s'il déplace la main supérieure vers le haut de la perche	183.2.d
	- Durant le saut, il stabilise la barre ou la remet en place d'une ou deux mains.	183.2.d
	- L'athlète ou quelqu'un d'autre touche la perche après son lâché, et le J-A estime que sans cela la barre serait tombée.	183.4
Enregistrement	Noter le résultat de l'essai (O réussi, X manqué, - Impasse)	180.7
Elimination	Un athlète est éliminé après trois échecs consécutifs. Lui dire son résultat.	181.2
Abandon	Si le dernier athlète en lice est absent à la fin du temps autorisé, il est considéré comme abandonnant la compétition.	181.2
Qualification	Lors d'un concours de qualification, un athlète arrête le concours s'il franchit la barre de qualification.	180.14

Cas particuliers

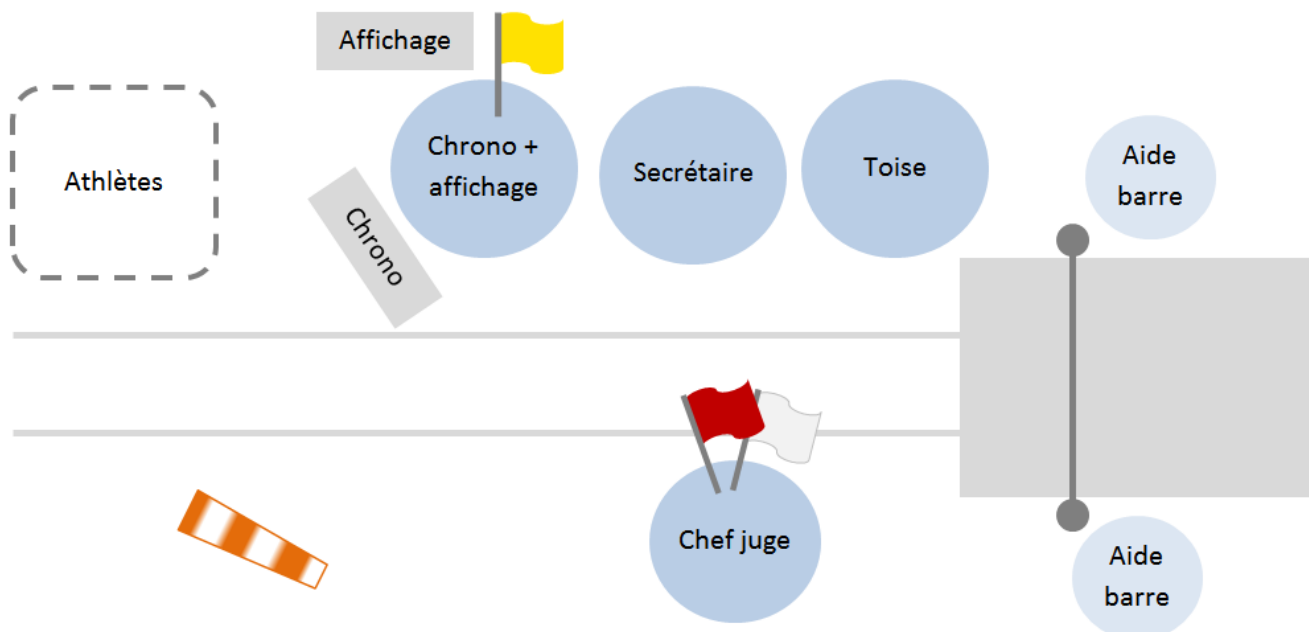
Essais différés si épreuves simultanées	Sur autorisation du J-A, un athlète pourra sauter dans un ordre différent pour un essai à la fois, à chaque essai. S'il n'est pas présent au moment convenu, il sera considéré comme renonçant à cet essai (cf. impasse).	142.3
	Interclubs ⁽²⁾ : Si un athlète n'est pas présent au moment convenu, il pourra concourir pour les éventuels essais restant à la hauteur en cours.	FFA 1102.4.6
Absences	Un officiel peut autoriser un athlète à quitter la zone de compétition et doit dans ce cas l'accompagner.	180.19
Essais de remplacement	Le J-A peut accorder un essai de remplacement à un concurrent qui a été gêné	180.17
Forces extérieures	Si la barre est déplacée indépendamment de l'action de l'athlète, l'essai est validé si l'athlète a franchi la barre, un nouvel essai lui est accordé sinon.	181.10
Bris de perche	L'athlète à droite à un essai de remplacement	183.5
Essais « sous-réserve »	Si des athlètes sont autorisés par le J-A à poursuivre le concours sous réserve (R146.5), ils sauteront à chaque tour avant les autres, dans l'ordre initial.	146.5
		180.5

Classement, qualifications, barrage et résultats

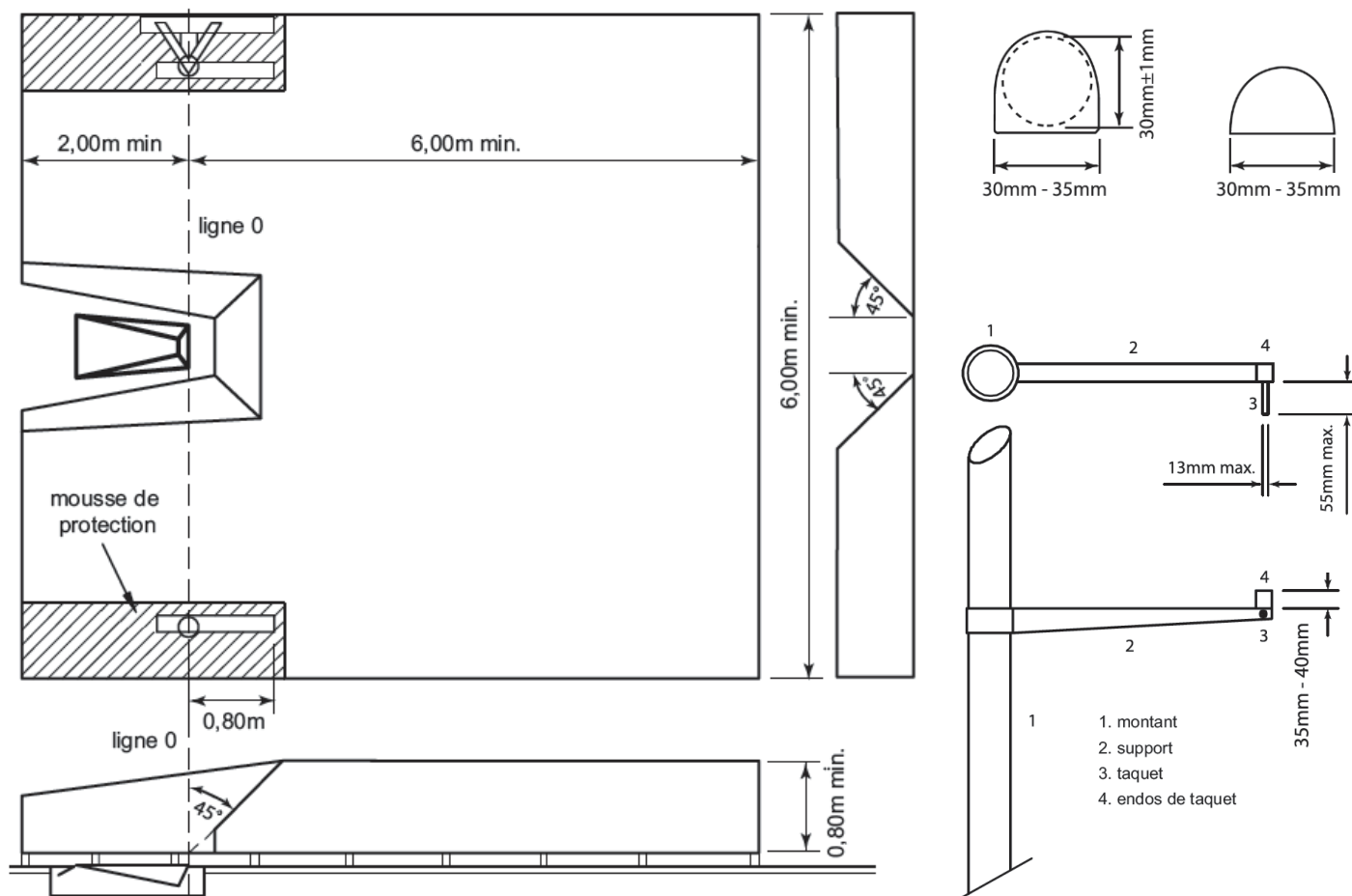
Classement	Le classement du concours est déterminé par 1) La plus haute hauteur franchie, 2) Le nombre d'échecs à cette hauteur 3) Le nombre total d'échecs. Si des athlètes ne sont pas départagés par les critères ci-dessus ils sont ex-aequo. En cas d'ex-aequo pour la première place, un concours de barrage est organisé pour désigner un vainqueur, sauf cas particulier convenu à l'avance	181.8
Qualification	Si le nombre de qualifiés à la performance (Q) est insuffisant, le classement combiné des différents groupes de qualification est utilisé pour repêcher des athlètes (q). Les ex-aequo à la dernière place qualificative sont tous qualifiés.	180.14- 16 132.4
Barrage (sauf si spécifié)	Epreuves combinées et Interclubs ⁽²⁾ : pas de barrage	181.8.d
	La barre est fixée à la hauteur suivant la dernière hauteur franchie. Les concurrents ex-aequo sautent chacun leur tour une seule fois à chaque hauteur jusqu'à ce qu'un vainqueur puisse être désigné	
	Si un concurrent échoue alors qu'au moins un autre réussit, ou abandonne sans que l'autre ait besoin de sauter à une hauteur il est éliminé.	181.9
	Si plusieurs concurrents réussissent, la barre est montée de 5cm Si tous les concurrents échouent la barre est baissée de 5cm	
Résultats	Meilleure barre réalisée lors du concours principal ou du barrage	180.21
Feuille de scores	Remplir immédiatement la feuille de résultats avec le classement, la faire signer par les juges et valider par le juge-arbitre. Le remettre au secrétariat.	125.3

ANNEXES

Exemple de jury



Détail de l'aire de saut, des taquets et des extrémités autorisées pour la barre



Notes (1) IAAF : applicable pour les compétitions suivant la règle 1.1(a), (b), (c), (e) et (f)

(2) FFA : Règles spécifique FFA

Références IAAF – Les règles des compétitions 2018-2019

FFA – Règlement sportif – Les règles techniques des compétitions 2018-2019

FFA – Règlement des compétitions nationales estivales 2018

FFA – règlement des installations et des matériels d'athlétisme 2015– Modifié janvier 2018

Jérôme POGUET